

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 11200 rév. 5 du 19 avril 2016

Modifie le certificat 11200-4

- Délivré par**
Issued by : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**
In accordance with : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993*
*Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993**
- Délivré à**
Issued to : NORD PESAGE - Route Nationale 41
FRANCE 62149 ANNEQUIN
- Fabricant**
Manufacturer : NORD PESAGE Route Nationale 41 FRA 62149 ANNEQUIN
- Concernant**
In respect of : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, de type NP-x, non destiné à la vente directe au public.
A non automatic weighing instrument, type NP-x, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques**
Characteristics : Classes III et IIII.
Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.
Accuracy class III and IIII. The other characteristics are provided in the annex.
- Valable jusqu'au**
Valid until : 04 septembre 2021
September 4th, 2021

*Les deux directives pré-citées sont abrogées et remplacées par la directive 2009/23/CE.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P155516 -1

*Both directives are repealed and superseded by the directive 2009/23/EC.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P155516 -1

Etabli le 18 avril 2016

Issued on April 18th, 2016

Pôle Directeur Général
Of General of the General Director

Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification
Measuring Instruments Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Historique des révisions
(la dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions)

N° DE REVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT A LA REVISION PRECEDENTE
0 du 19/01/2009	Révision des certificats F-02-A-004 et ses additifs avec ajout de modules indicateurs et capteurs numériques sans modification des caractéristiques métrologiques.
1 du 05/09/2011	Renouvellement du certificat sans modification des caractéristiques métrologiques ; ajout de nouveaux modules indicateurs et capteurs numériques.
2 du 23/07/2013	Révision certificat avec ajout de modules indicateurs et capteurs numériques ainsi qu'ajout de capteurs pour la version pèse palette. Ajout du logiciel Mettler Databridge.
3 du 24/10/2013	Annule et remplace rev2- suppression d'une ligne dans le tableau C3.
4 du 27/02/2015	Ajout de modules et modification des caractéristiques métrologiques. Réorganisation de tableaux : le tableau A1 concerne les indicateurs, le tableau A2 les associations de modules pour la définition d'un indicateur. La version pèse palette est intégrée au paragraphe C. Modification du paragraphe 6 (scellement)
5	Révision du certificat avec ajout de modules Mettler

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** (où x représente le type du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée, codifiée par la Directive 2009/23/CE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et aux guides WELMEC 2 et 2.4 qui sont pris comme référentiels.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** sont constitués de trois modules :

A. - Un **dispositif indicateur** pouvant être un des suivants :

A.1 - Soit un **dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ADN PESAGE	Bb	SDM n° 19402
	Pix	LNE n° 00-03
	MS 100	LNE n° 7014
	MS 300	LNE n° 05-03
ARPEGE MASTER K	CANDY-Ex / IPSI-N	LNE n° 04-05
	IDe	LNE n° 15649
	IDX	LNE n° 00-02
	MAGIC	LNE n° 14544
	IDLC / WWT	LNE n° 7998
	LOGIC / HARMONY	LNE n° 11592
	PEGAZ	LNE n° 06-06
IDL	LNE n° 23066	
ATP	Pisys 3000	NMi n° TC6775
AVERY BERKEL	L130	NWML n° GB-1093
	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN
	WI 130	DELTA n° DK 0199.14IN
	WI 127	DELTA n° DK 0199.20IN
	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB-1007
	1310	NWML n° GB-1153

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
AVERY WEIGH TRONIX	E1005 / E1010	NWML n° GB-1179
	E1065 / E1070	NWML n° GB-1176
	E1105 / E1110	NWML n° GB-1162
	E1150 / E1250	NMO n° GB-1203
	E1205 / E1210	NWML n° GB-1170
	ZM301, ZM303, ZM305, ZQ375 Series	NMO n° GB-1446
	ZM201, ZM205 Series	NMO n° GB-1483
BILANCIAl	EV 22, EV 7, CPE 22	UCM n° I97-C005
	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
	EV7 S, D430	UCM n° 03/012-B
	D70	UCM n° 04/011-B
	D1020, D1021, D1050, D1051, D2050	UCM n° 09/001-B
	D440	UCM n° 05/008-B
DINI ARGEO	DGT	UCM n° 05/010-B
	3590 ou 3590E	UCM n° 03/005-B
	DFW, DF, DFWL	UCM n° 03/002-B
	DGT, DFN, 3590E et CPXE	NMO n° GB-1461
	TRI	UCM n° 03/010-B
SN DYONA	Force 1	LNE n° 02-08
EPELSA	DEXAL	NMi n° TC5188
	BI	NMi n° TC2221
	CYBER	NMi n° TC5017
	ENERGY	NMi n° TC7677
GIROPES	GI-100	CEM n° CEM-CY-01/0133-5.2
	BR10 et BR20	DELTA n° DK0199.169 ¹
	VA31-VA31Z	CMI n° ZR 128/09-0057
	BV-5xx	NMi n° TC6957
HBM	WE2108	NMi n° TC5747
	WE2110	NMi n° TC5353
	WE2107	NMi n° TC7339
	DIS2116	PTB n° D09-09.10

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
METTLER TOLEDO	IND310	NMi n° TC6498
	ST...	PTB n° D09-95.15
	8530-Cougar	NMi n° TC5323
	IND131 et IND331	NMi n° TC7600
	IND135	NMi n° TC7120
	Jaguar ou JagXtreme	NMi n° TC2618
	IND211	NMi n° TC7465
	IND220, IND221 et IND226	NMi n° TC6862
	IND231, IND236	NMi n° TC8351
	IND246	NMi n° TC7918
	IND690	PTB n° D09-08.35
	IND780	NMi n° TC6944
	IND560, IND560x	NMi n° TC6812
	IND570	NMi n° TC8458
	IND890	PTB n° D05-09.32 ²
	ICS6x9-1, ICS4x9-1, ICS4x5-1, ICS466x, ICS6x5-1	NMi n° TC7831
	ICS226	NMi n° TC8365
OHAUS	DA, DP, DC	NMi n° TC5130
	CD-11	NMi n° TC6063
	CW-11	NMi n° TC5979
	CKW-55	NMi n° TC6569
	T31xx	NMi n° TC7085
	T51xx	NMi n° TC7132
	T32XW...	NMi n° TC7630
	T32M...	NMi n° TC7631
	T7...P, / T7...XW	NMi n° TC7568
PRECIA	X942-B	SDM n° I9501
	X952-B	SDM n° I9602
	X970-B	SDM n° 98.03
SARTORIUS	QCT01..	PTB n° D09-99.06
	TN, TN-X	PTB n° D09-03.13
	PR 1612/02	PTB n° D09-96.01
	PR 1613/00, PR 1613/03	PTB n° 1.13 .93.186
	PR1713, PR5610, PR5710	PTB n° D09-02.33
	PR5410/xx (X3)	PTB n° D09-07.54
	PR5510/xx (X4)	PTB n° D09-04.07
	TN-Pro	PTB n° D09-06.13
	TM	PTB n° D09-07.21
SCAIME	IPB	UCM n° 03/011-B
	IPC	UCM n° 03/007-B
	IPE50	UCM n° 06/004-B
	IPE90 – IPE100	UCM n° 09/007-B
	IPE90, IPE50, IPE100 et IPC	NMO n° GB-1474
SIEMENS AG	SIWAREX FT...	PTB n° D09-05.05
NS TESTUT SAS	TY	CEM n° CY/99/0108-5.2
	E1, E2, et E3	LNE n° 02-01

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
VISHAY	VT200, VT220, VT300, VT400, VT500, VTDJB, VTDWI, VT150	DELTA n° DK0199-R76-05.02
	VT100	NMi n° TC6736

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

A.2 - Soit d'un dispositif indicateur constitué de l'association de modules pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisis dans le tableau suivant et éventuellement A1 :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	WT 12	LNE n° 25980
	IDTB	LNE n° 25982
	IDLC / WWT	LNE n° 7998
HBM	AED/... et AD/	NMi n° TC2279
	TRADE	PTB n° D09-00.34
METTLER TOLEDO	Overdrive	NMi n° TC6062
	DataBridge	NMi n° TC8136
	Rainbow	NMi n° TC8039
	Digicell/PDC-SG-Ex1	NMi n° TC7758
PRECIA	X987	SDM n° 99.04
	X201	LNE n° 01-02
	X201-B	LNE n° 01-03
	I100	LNE n° 01-09
	X222-B	LNE n° 03-03
	X223-B	LNE n° 02-09
	X201PMNET	LNE n° 02-03
	type X222-B	LNE n° 03-03
	type X223-B	LNE n° 02-09
SARTORIUS	isi10..., isi20..., isi30...	PTB n° D09-95.09
	YCO01IS-0CE..	PTB n° D09-95.30
SCAIME	eNod3	LNE n° 17362

Lorsqu'une association à un module donné n'est pas explicitement prévue, ce module doit être associé à des modules compatibles, afin de permettre la réalisation d'un indicateur.

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001.

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 2009/23/CE.

- Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 5, mai 2009, §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
- Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau ci-après et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	CPFN	PTB n° D09-01.20
	CPFN-A	NMi n° TC6981
BILANCIAI	CPD	UCM n° 00/002-F
HBM	C16i...	PTB n° D09-00.46
METTLER TOLEDO	0760-1XXX	NMi n° TC2149
	0756-XXXX	NMi n° TC2397
	MTX	NMi n° TC5408
	..MBA....., ..MPD....., ..MMA.....	NMi n° TC7978
	MPGI	PTB n° D09-97.24
	SLC820...	NMi n° TC7579
ATEX	X970-C	SDM n° 98.02
PRECIA	X970-C	SDM n° 00.09
SCAIME	CB50X-DL	NMi n° TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision : **III** ou **III**
 Portée maximale (Max) : Compatible avec les modules utilisés
 Nombre maximal (n ou n_i) d'échelons : n ou n_i ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide Welmec 2 soient respectés

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NP-x**, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide WELMEC 2 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 2009/23/CE et Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.